

Pays Haut Entre2Mers

Qu'est-ce qu'un Pays ?



Le Pays, porté par un syndicat mixte regroupant 4 Communautés de Communes, permet d'envisager le développement du territoire de manière globale et concertée.

CHARTRE PAYS du Haut-Entre-deux-Mers

Diagnostic



Projet de territoire
2004 - 2014

Le pays,
un lieu privilégié
pour élaborer
une stratégie
de développement

Le syndicat mixte du Pays du Haut Entre-deux-Mers

Le syndicat mixte du Pays du Haut Entre-Deux-Mers a été créé en 2005 dans le but de porter la démarche Pays.

Il réunit à ce jour 63 communes regroupées en 4 Communautés de Communes, et il est composé d'un bureau et d'un comité syndical.

Le comité syndical, instance délibérante du Pays, comprend 73 élus, tous issus des 4 Communautés des communes.

Photo: PHOTOGRAPHAIR.com



Photo: Cde du Réolais

Le contrat, un outil indispensable à la mise en place de la politique du Pays.

Le contrat est l'outil majeur dont dispose le Pays pour appliquer et décliner sa stratégie de développement inscrite dans sa Charte.

Il permet ainsi de nouer des liens durables avec des partenaires qui s'engagent à soutenir les actions du Pays.

Ainsi, le Pays a été signataire en 2005 :

- D'un **contrat de Pays** avec l'Etat et le Conseil Régional d'Aquitaine
- D'une **convention d'objectifs** avec le Conseil Général de Gironde

D'après la **Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT)** de 1995, le Pays est le reflet d'une **cohérence territoriale**, qui s'exprime à la fois sur le plan géographique, économique et humain.

Cette **identité commune**, dans laquelle se retrouvent acteurs de la vie publique et privée, se doit d'être défendue, développée et affirmée sur le plan local grâce à une stratégie de développement concertée et efficace.

C'est la **Charte du Pays**, rédigée en 2004, qui matérialise les axes choisis pour le développement durable du territoire, et cela pour une période de 10 ans.

Le conseil de développement, expression de la démocratie participative

Le Conseil de Développement est une structure qui rassemble les **forces vives** du territoire (*associations, socioprofessionnels, citoyens...*), dans le but d'**élaborer le projet de territoire** en collaboration avec les collectivités locales membres du Pays.

Il s'est réuni pour la première fois afin de préparer la Charte du Pays en 2004.

Environ 80 personnes de tous horizons ont été conviés pour son élaboration, répartis en plusieurs commissions :

- **Commission 1** : Économie, formation et valorisation des ressources locales
- **Commission 2** : Aménagement de l'espace et environnement
- **Commission 3** : Tourisme et patrimoine
- **Commission 4** : Lien social, culture et sport

Tout citoyen, élu, professionnel du territoire a vocation à participer au développement du Pays au sein de ces commissions.



Photo: OTEM

CONSEIL GENERAL
Gironde

REGION
AQUITAINE
EN AQUITAINE ET EN AVANCE

Contact : Syndicat Mixte
du Pays du Haut Entre-deux-Mers

Adresse : 81 rue Armand CADUC
33190 La RÉOLE

Tél. : (33/0) 5.56.61.47.35

Fax : (33/0) 5.56.71.23.37

Em@il : contact@payshautentrezmers.com

Site : www.payshautentrezmers.com